



Interruption de mes prestations de la caf

Par **cellier ibrahim**, le **21/09/2012 à 10:04**

Bonjour,

beneficiaire du rsa ,divorcée avec 2 enfants en charge et suite a des documents réclamés par la caf que j ai fourni depuis maintenant un petit moment!

suite a des conversations telephoniques avec des conseillers de la caf il est clair qu une défaillance c est glissée dans mon dossier puisque depuis le 31 juillet une interroption totale de toutes mes prestations familiales ont cessé

avec 2 enfants en charge je n ai plus aucune ressources ! 2 mois !!

conseiller moi dans les démarches a suivre dans cette situation inacceptable ou sont les droits de l homme !

peut on couper les vivres d une famille !

je n ai également pas perçu la prime de scolarité ouvert a mes enfants

Par **cocotte1003**, le **21/09/2012 à 13:33**

Bonjour, la caf a tout à fait le droit d'interrompre ses versements si votre dossier n'est pas à jour. Allez consulter une assistante sociale, elle vous aidera à résoudre plus rapidement le problème, cordialement